



**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPEENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2019 – CT/CA-018/2019FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après le «Centre de traduction»), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification apportée au budget du Centre de traduction donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration est tenu d'adopter les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur;

A ADOPTE LA DECISION SUIVANTE:

**Article premier**

Le budget rectificatif 1/2019 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2019.

Pour le conseil d'administration,

Rytis Martikonis  
Président

Annexe: budget rectificatif 1/2019



# BUDGET RECTIFICATIF 1/2019

CT/CA-018/2019FR

## *SOMMAIRE*

### I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GENERALE

B. RECETTES

C. DEPENSES

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GENERALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 2 janvier 2014, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 1/2019, pour les raisons suivantes:

- en octobre 2018, le Centre a introduit une nouvelle structure tarifaire, telle qu'approuvée par le conseil d'administration, et a ensuite actualisé les prévisions des clients, compte tenu de l'incidence éventuelle des économies par client;
- une augmentation de 370 900 EUR a été nécessaire au chapitre 32 «Dépenses liées au programme eCdT»;
- le déficit budgétaire de l'exercice précédent a été reporté au présent budget.

Le budget rectificatif 1/2019 a été modifié sur la base des prix applicables en 2019, qui figurent dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Prix applicables en 2019:

Service fourni	Normal (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	92,00	87,40	115,00	165,60
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	37,05	43,90	
Marques (prix par page)	35,62 EUR par page pour 410 896 pages			
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		
Terminologie (prix par jour/homme)		900 EUR		
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)		900 EUR		
Sous-titrage (prix par minute)		41,00 EUR		

Suppléments applicables en 2019:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du document source)	12,00
Documents classifiés/documents sensibles non classifiés (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Mise en ligne de documents (supplément par langue cible dans le cas de fichiers multiples ou par demande pour un seul fichier)	10,00

## B. RECETTES

En raison de l'introduction de la nouvelle structure tarifaire et de l'actualisation des prévisions fournies par certains clients pour 2019, l'état des recettes comprend les modifications suivantes:

- le résultat des prévisions actualisées des clients et l'incidence éventuelle des économies par client calculées par le Centre conduisent à une augmentation de 1,1 million EUR sous le titre 1 («Paiements des agences, bureaux, institutions et organes»);
- en raison de l'augmentation des recettes provenant de certains clients et de l'introduction du déficit budgétaire de l'exercice précédent, le budget rectificatif 1/2019 affiche une réduction de 489 696 EUR dans l'utilisation de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015). Cela signifie qu'il est prévu que 4 395 054 EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» seront utilisés pour équilibrer le budget rectificatif 1/2019, contre 4,9 millions d'EUR prévus dans le budget initial pour 2019. En outre, l'utilisation de la «Réserve pour investissements exceptionnels» a été augmentée de 370 900 EUR, conformément aux prévisions de dépenses liées au programme eCdt au chapitre 32.

Les recettes totales prévues pour 2019 s'élèvent à 47,7 millions EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	41 620 200
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	707 400
4. Autres recettes	609 050
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	4 765 954

## C. DEPENSES

Le Centre a alloué un montant de 370 900 EUR au chapitre 32 («Dépenses liées au programme eCdT») concernant le plan de transformation. Cette augmentation est compensée par un virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers les recettes.

Étant donné que la plupart des clients n'ont pas mis à jour leurs prévisions et que l'impact sur le poste 3000 «Prestations de traduction externe» est minimal, le Centre a décidé de ne pas modifier ses prévisions budgétaires.

Afin de reporter à partir de 2018 le résultat budgétaire, le Centre a créé le poste 10007 «Déficit reporté de l'exercice précédent». Le déficit de 645 104 EUR a été inscrit en tant que dépenses en 2019.

## II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES ET ORGANES	41 620 200	1 134 800	40 485 400
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	707 400	0	707 400
4	AUTRES RECETTES	609 050	0	609 050
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 765 954	-118 796	4 884 750
	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.
	Réserve pour la stabilité des prix	4 395 054	-489 696	4 884 750
	Réserve pour investissements exceptionnels	370 900	370 900	p.m.
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	47 702 604	1 016 004	46 686 600
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	27 182 700	0	27 182 700
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 927 200	0	6 927 200
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	12 947 600	370 900	12 576 700
10	RÉSERVES	645 104	645 104	p.m.
	Déficit reporté de l'exercice précédent	645 104	645 104	
	TOTAL	47 702 604	1 016 004	46 686 600

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2019 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	192 600	11 300	181 300	2 070 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	69 900	9 200	60 700	800 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	373 800	-37 800	411 600	3 474 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 859 000	0	2 859 000	Documents: 28 344 pages; listes de termes: 1 490 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	687 700	37 800	649 900	7 423 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 344 300	-160 200	4 504 500	Documents: 38 750 pages; listes de termes: 102 300 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes; contrôle rédactionnel: 3 320 pages
1006	Marques de l'EUIPO	14 639 700	0	14 639 700	410 896 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	86 900	-13 100	100 000	944 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	48 600	5 300	43 300	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	579 100	29 100	550 000	6 295 pages
<b>100</b>	<b>Article 100</b>	<b>23 881 600</b>	<b>-118 400</b>	<b>24 000 000</b>	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	46 600	2 600	44 000	506 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 170 000	46 300	1 123 700	12 354 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	0	p.m.	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	170 700	-18 400	189 100	1 724 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	135 700	14 700	121 000	1 475 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	123 600	2 700	120 900	1 278 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	56 000	-10 000	66 000	609 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	907 000	7 000	900 000	9 859 pages
<b>101</b>	Article 101	2 609 600	44 900	2 564 700	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	44 200	4 200	40 000	480 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	262 800	-34 200	297 000	2 570 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	827 300	88 100	739 200	9 453 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	857 000	-104 100	961 100	9 315 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	15 300	1 700	13 600	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	18 800	-2 000	20 800	185 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	323 800	-15 500	339 300	2 764 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	11 400	1 000	10 400	124 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 200	200	4 000	60 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 919 400	-84 000	2 003 400	Documents: 17 930 pages; listes de termes: 46 200 termes
<b>102</b>	Article 102	4 284 200	-144 600	4 428 800	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	414 200	-78 100	492 300	4 502 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	52 300	5 700	46 600	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	p.m.	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	159 100	14 800	144 300	1 635 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	60 500	4 500	56 000	Documents: 722 pages; listes de termes: 440 termes

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	58 700	2 100	56 600	608 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	25 600	300	25 300	278 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	0	p.m.	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	116 800	1 500	115 300	1 218 pages
1039	Entreprise commune SESAR (SEC)	33 000	-6 900	39 900	359 pages
<b>103</b>	Article 103	920 200	-56 100	976 300	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du CEPD sont inscrites au poste 1109.
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (EC IMI 2)	29 200	3 200	26 000	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2(EC PCH 2)	10 300	1 100	9 200	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 400 400	67 000	2 333 400	21 048 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	172 800	8 900	163 900	1 984 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	257 000	-43 000	300 000	2 793 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	1 144 300	113 300	1 031 000	12 389 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	150 300	12 900	137 400	1 634 pages
<b>104</b>	Article 104	4 164 300	163 400	4 000 900	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	99 900	-100	100 000	1 086 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	875 200	-5 500	880 700	Documents: 9 962 pages; listes de termes: 220 termes
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	4 300	500	3 800	46 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	0	p.m.	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 013 700	13 700	1 000 000	11 019 pages
1055	Écoles européennes	p.m.	0	p.m.	Ce poste budgétaire est consacré au Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes (BSGEE) et à l'École européenne de Luxembourg II.
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	0	p.m.	
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	0	p.m.	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	—	p.m.	Ce poste budgétaire correspond au comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM).
<b>105</b>	Article 105	1 993 100	8 600	1 984 500	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	0	p.m.	
<b>109</b>	Article 109	p.m.	0	p.m.	
<b>10</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>37 853 000</b>	<b>-102 200</b>	<b>37 955 200</b>	
1100	Commission européenne	1 329 800	174 500	1 155 300	Documents: 13 438 pages; listes de termes: 2 000 termes. Le volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs et pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion.
1101	Parlement européen	p.m.	0	p.m.	
1102	Conseil de l'Union européenne	255 700	8 800	246 900	3 552 pages
1103	Cour des comptes européenne	13 800	1 500	12 300	120 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1104	Comité européen des régions	p.m.	0	p.m.	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	0	p.m.	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	0	p.m.	
1107	Banque centrale européenne	171 500	13 000	158 500	1 630 pages
1108	Médiateur européen	110 800	11 900	98 900	1 245 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 885 600	1 027 300	858 300	20 496 pages
<b>110</b>	Article 110	3 767 200	1 237 000	2 530 200	
<b>11</b>	<b>VERSEMENTS DES INSTITUTIONS</b>	<b>3 767 200</b>	<b>1 237 000</b>	<b>2 530 200</b>	Ce chapitre présente les recettes de prestations linguistiques fournies aux institutions européennes. Jusqu'en 2016, ces recettes étaient inscrites au titre 3 «Coopération interinstitutionnelle» et au poste 1040 «Contrôleur européen de la protection des données».
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>41 620 200</b>	<b>1 134 800</b>	<b>40 485 400</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	
<b>200</b>	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
3000	Commission européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission européenne sont inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	0	p.m.	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	707 400	0	707 400	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement européen sont inscrites au poste 1101.
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil sont inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes sont inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions sont inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social sont inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de Justice sont inscrites au poste 1106.
<b>300</b>	Coopération interinstitutionnelle	707 400	0	707 400	
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne sont inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur sont inscrites au poste 1108.
<b>301</b>	Article 301	—	—	—	
<b>30</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>707 400</b>	<b>0</b>	<b>707 400</b>	
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>707 400</b>	<b>0</b>	<b>707 400</b>	
4000	Intérêts bancaires	7 000	0	7 000	
<b>400</b>	Intérêts bancaires	7 000	0	7 000	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	358 800	0	358 800	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
401	Remboursements divers	358 800	0	358 800	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	0	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	0	243 250	
40	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>609 050</b>	<b>0</b>	<b>609 050</b>	
4	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>609 050</b>	<b>0</b>	<b>609 050</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	0	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	370 900	370 900	p.m.	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	4 395 054	-489 696	4 884 750	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	4 765 954	-118 796	4 884 750	
50	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>4 765 954</b>	<b>-118 796</b>	<b>4 884 750</b>	
5	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>4 765 954</b>	<b>-118 796</b>	<b>4 884 750</b>	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
600	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.	
60	<b>REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
6	<b>REMBOURSEMENTS</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>47 702 604</b>	<b>1 016 004</b>	<b>46 686 600</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
<b>DÉPENSES</b>					
1100	Traitements de base	16 105 800	0	16 105 800	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 526 000	0	1 526 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 557 800	0	2 557 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	19 500	0	19 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
<b>110</b>	<b>Personnel en activité</b>	<b>20 209 100</b>	<b>0</b>	<b>20 209 100</b>	
1113	Stagiaires	36 200	0	36 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 446 300	0	1 446 300	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
<b>111</b>	<b>Agents contractuels et stagiaires</b>	<b>1 482 500</b>	<b>0</b>	<b>1 482 500</b>	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	184 900	0	184 900	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
<b>112</b>	<b>Perfectionnement professionnel du personnel</b>	<b>184 900</b>	<b>0</b>	<b>184 900</b>	
1130	Couverture des risques maladie	540 800	0	540 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	79 500	0	79 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	167 500	0	167 500	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	0	p.m.	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 328 400	0	3 328 400	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
<b>113</b>	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 116 200	0	4 116 200	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	0	1 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	249 200	0	249 200	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
<b>114</b>	Allocations et indemnités diverses	250 200	0	250 200	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1150	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>115</b>	Heures supplémentaires	p.m.	0	p.m.	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	0	p.m.	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	261 500	0	261 500	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>117</b>	Prestations d'appoint	261 500	0	261 500	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	47 000	0	47 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 300	0	11 300	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	62 600	0	62 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	26 600	0	26 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1184	Indemnités journalières temporaires	78 400	0	78 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<b>118</b>	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	225 900	0	225 900	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	0	1 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<b>119</b>	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	0	1 500	
<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>26 731 800</b>	<b>0</b>	<b>26 731 800</b>	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	67 500	0	67 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
<b>130</b>	Missions et déplacements	67 500	0	67 500	
1310	Frais de mission liés aux formations	26 600	0	26 600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
<b>131</b>	Missions et déplacements liés aux formations	26 600	0	26 600	
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>94 100</b>	<b>0</b>	<b>94 100</b>	
1400	Restaurants et cantines	5 600	0	5 600	
<b>140</b>	Infrastructure à caractère socio-médical	5 600	0	5 600	
1410	Service médical	56 600	0	56 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
<b>141</b>	Service médical	56 600	0	56 600	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1420	Autres dépenses	193 200	0	193 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	0	14 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
<b>142</b>	<b>Autres dépenses</b>	<b>207 200</b>	<b>0</b>	<b>207 200</b>	
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>269 400</b>	<b>0</b>	<b>269 400</b>	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
<b>152</b>	<b>Mobilité</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
<b>15</b>	<b>MOBILITÉ</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
<b>160</b>	<b>Service social</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
1620	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
<b>162</b>	<b>Autres dépenses</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
1630	Centre de la petite enfance	83 400	0	83 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
<b>163</b>	<b>Centre de la petite enfance</b>	<b>83 400</b>	<b>0</b>	<b>83 400</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	0	1 500	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
<b>164</b>	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	0	1 500	
<b>16</b>	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	<b>84 900</b>	<b>0</b>	<b>84 900</b>	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
<b>170</b>	Réception et représentation	2 500	0	2 500	
<b>17</b>	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>2 500</b>	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
<b>190</b>	Pensions	p.m.	0	p.m.	
<b>19</b>	<b>PENSIONS</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	<b>p.m.</b>	
<b>1</b>	<b>PERSONNEL</b>	<b>27 182 700</b>	<b>0</b>	<b>27 182 700</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 349 000	0	2 349 000	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
<b>200</b>	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 349 000	0	2 349 000	
2010	Assurance	10 900	0	10 900	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
<b>201</b>	Assurance	10 900	0	10 900	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	205 800	0	205 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
<b>202</b>	Eau, gaz, électricité et chauffage	205 800	0	205 800	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
2030	Nettoyage et entretien	219 900	0	219 900	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>203</b>	Nettoyage et entretien	219 900	0	219 900	
2040	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
<b>204</b>	Aménagement des locaux	16 000	0	16 000	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	209 500	0	209 500	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
<b>205</b>	Sécurité et surveillance des immeubles	209 500	0	209 500	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>206</b>	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	0	p.m.	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
<b>208</b>	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	0	p.m.	
2090	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
<b>209</b>	Autres dépenses	p.m.	0	p.m.	
<b>20</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 011 100</b>	<b>0</b>	<b>3 011 100</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 775 000	0	1 775 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables de traitement de données, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les prévisions pour 2017 comprennent les coûts initiaux d'implémentation de services d'informatique en nuage (cloud).
<b>210</b>	<b>Informatique</b>	<b>1 775 000</b>	<b>0</b>	<b>1 775 000</b>	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 495 000	0	1 495 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
<b>212</b>	<b>Services informatiques</b>	<b>1 495 000</b>	<b>0</b>	<b>1 495 000</b>	
<b>21</b>	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>3 270 000</b>	<b>0</b>	<b>3 270 000</b>	
2204	Matériel bureautique	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
<b>220</b>	<b>Installations techniques et matériel bureautique</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	
2210	Premier équipement	11 000	0	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
<b>221</b>	<b>Mobilier</b>	<b>11 000</b>	<b>0</b>	<b>11 000</b>	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 300	0	9 300	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	5 000	0	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
<b>223</b>	<b>Parc automobile</b>	<b>14 300</b>	<b>0</b>	<b>14 300</b>	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	0	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	0	24 000	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>54 300</b>	<b>0</b>	<b>54 300</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	0	24 000	
2320	Frais bancaires	2 000	0	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	0	p.m.	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 000	0	2 000	
2330	Frais juridiques	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	0	20 000	
2340	Domages-intérêts	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Domages-intérêts	p.m.	0	p.m.	
2350	Assurances diverses	10 400	0	10 400	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	0	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	0	3 100	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
235	Autres dépenses de fonctionnement	19 000	0	19 000	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	10 000	0	10 000	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	10 000	0	10 000	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	146 600	0	146 600	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	0	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	20 000	0	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	11 500	0	11 500	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	188 100	0	188 100	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>263 100</b>	<b>0</b>	<b>263 100</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	0	19 200	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	0	19 200	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	134 000	0	134 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	134 000	0	134 000	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>153 200</b>	<b>0</b>	<b>153 200</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
2500	Réunions et convocations en général	3 000	0	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
<b>250</b>	Frais de réunions et de convocations	3 000	0	3 000	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	15 000	0	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
<b>255</b>	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	15 000	0	15 000	
<b>25</b>	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>18 000</b>	<b>0</b>	<b>18 000</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	0	20 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
<b>260</b>	Frais de réunions	20 000	0	20 000	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
<b>261</b>	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	0	7 500	
2650	Interprétation	30 000	0	30 000	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
<b>265</b>	Interprétation	30 000	0	30 000	
<b>26</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>57 500</b>	<b>0</b>	<b>57 500</b>	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
<b>270</b>	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	0	100 000	
<b>27</b>	<b>CONSULTATIONS ET ÉTUDES</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».

Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 927 200</b>	<b>0</b>	<b>6 927 200</b>	
3000	Prestations de traduction externe	11 740 000	0	11 740 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	0	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
<b>300</b>	<b>Prestations de traduction externe</b>	<b>11 800 000</b>	<b>0</b>	<b>11 800 000</b>	
<b>30</b>	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>	<b>11 800 000</b>	<b>0</b>	<b>11 800 000</b>	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	776 700	0	776 700	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
<b>310</b>	<b>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</b>	<b>776 700</b>	<b>0</b>	<b>776 700</b>	
<b>31</b>	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>776 700</b>	<b>0</b>	<b>776 700</b>	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	0	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	370 900	370 900	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
<b>320</b>	<b>Dépenses liées au programme eCdT</b>	<b>370 900</b>	<b>370 900</b>	<b>p.m.</b>	
<b>32</b>	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT</b>	<b>370 900</b>	<b>370 900</b>	<b>p.m.</b>	<b>Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.</b>
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>12 947 600</b>	<b>370 900</b>	<b>12 576 700</b>	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Nouveau montant 2019	Budget rectificatif 1/2019	Budget 2019	Commentaires
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2019, le montant total de cette réserve s'élèvera à 4 992 937 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	0	p.m.	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	0	p.m.	Aucun crédit n'a été affecté en 2019 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 335 478 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010.
10007	Déficit reporté de l'exercice financier précédent	645 104	645 104	p.m.	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
<b>1000</b>	<b>Crédits provisionnels</b>	645 104	645 104	p.m.	
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>	645 104	645 104	p.m.	
<b>10</b>	<b>RÉSERVES</b>	645 104	645 104	p.m.	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>47 702 604</b>	<b>1 016 004</b>	<b>46 686 600</b>	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2017		2018		2019	
	Pourvus au 31.12.2017		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif 1/2018		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2019	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1	0	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	6	6	16	10	17	11
AD 11	10	4	8	3	7	4
AD 10	4	6	6	6	8	5
AD 9	5	7	4	11	4	12
AD 8	9	14	3	22	1	21
AD 7	3	15	5	19	6	24
AD 6	3	25	1	16	0	12
AD 5	1	11	0	2	0	0
<b>TOTAL AD</b>	<b>42</b>	<b>89</b>	<b>44</b>	<b>90</b>	<b>44</b>	<b>90</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	3	0	5	0	6	0
AST 8	2	2	1	2	1	2
AST 7	2	2	2	4	1	5
AST 6	0	4	1	5	1	6
AST 5	2	12	2	18	2	19
AST 4	2	13	0	12	0	12
AST 3	0	11	0	5	0	2
AST 2	0	2	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>11</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>46</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	1
AST/SC 2	0	1	0	2	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>136</b>	<b>55</b>	<b>138</b>	<b>55</b>	<b>138</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>189</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>193</b>

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2017 (effectivement pourvus)	2018	2019
GF IV	12.3	13.0	16.0
GF III	4.3	6.0	9.0
GF II	9.7	9.0	5.0
GF I	0.0	0.0	0.0
<b>Total AC</b>	<b>26.3</b>	<b>28.0</b>	<b>30.0</b>